

Invitation au séminaire 5à7 „Le droit des poursuites“*

Programme

- 16.00 – 18.30 heures Séminaire
- 18.30 – 19.30 heures Apéritif dînatoire

Date et lieu

- 14 mars 2018
Centre Patronal, Route du Lac 2, 1094 Paudex, Salle La Torneresse

Intervenant

- Boris Heinzer
Docteur en droit | Avocat au barreau
[CBWM & Associés](#)

Contenu

1. Les modes de poursuite
2. Le for de la poursuite
3. La poursuite préalable
4. La mainlevée de l'opposition
5. La continuation de la poursuite
6. Les mesures conservatoires
7. L'acte de défaut de biens

Frais

- Les frais du séminaire, y compris l'apéritif dînatoire, sont pris en charge par IGS pour ses membres et les collaborateurs des bureaux d'IGS
- Autrement, Frs. 50.00 +TVA seront facturés

Inscription

- En ligne à l'aide du [formulaire d'inscription](#) ou par fax au 058 796 99 03, en mentionnant: nom, prénom, date et titre du séminaire.
- Les désistements sont possibles par mail (info@igs-ch.ch) jusqu'à 48 heures avant le déroulement du séminaire. Au-delà de ce délai, une participation financière de Frs 50.- sera perçue en cas d'absence d'une personne inscrite.

**Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres.*